



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08.12.2021

1. Marché de confection et de livraison de repas destinés au périscolaire « Rêve et Ris ».

Le marché est attribué jusqu'au 31 décembre 2024, à la société API cuisiniers d'Alsace dont la direction générale est basée à Sainte Croix en Plaine.

2. PERSONNEL.

→ Contrat groupe d'assurance statutaire du CDG68 :

La commune est adhérente au contrat groupe du Centre de Gestion, souscrit auprès de CNP Assurance et SOFAXIS pour les risques liés aux congés pour raison de santé des agents de la collectivité.

L'aggravation de la sinistralité de ces derniers mois a conduit le CDG68 à renégocié les conditions d'adhésion/indemnisation avec l'assureur afin de proroger cette prestation.

Les droits aux remboursements resteront identiques pour une cotisation majorée de 18.4% à compter du 1^{er} janvier 2022.

→ Adhésion au GAS (Groupement d'Action Sociale)

Le Conseil municipal décide de permettre à chaque agent de prolonger son adhésion moyennant la somme de 35€ par an et vote une subvention de 90€ par agent adhérent à verser au GAS de Bollwiller au titre de l'exercice 2022.

3. RPI : subvention pour le Maitre-Nageur Sauveteur.

Afin de pallier le manque d'adultes volontaires titulaires de l'agrément indispensable à l'encadrement d'enfants dans les bassins, le Conseil Municipal accepte de verser au RPI une subvention exceptionnelle pour les 12 séances de natation à suivre en 2021/2022. La somme globale de 240€ sera répartie comme à l'accoutumée entre les 2 communes Attenschwiller et Michelbach le haut.

4. Saint-Louis Agglomération.

En date du 29 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat relative à la collecte et à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergies entre SLA et la commune jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil municipal approuve la reconduction de ce partenariat et autorise Mr le Maire à signer la nouvelle convention proposée par SLA pour la valorisation des CEE jusqu'au 31 décembre 2025.

5. Société Protectrice des Animaux.

Le contrat dit de « fourrière » liant la commune à la SPA de Mulhouse est reconduit jusqu'au 31 décembre 2024 pour un coût de 0.79€ / habitant en 2022, tarif majoré d'1 ct d'€ / habitant pour 2023 puis pour 2024.

Il prévoit la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière.

6. Convention d'enfouissement des réseaux ORANGE.

ORANGE effectuera une mise en souterrain de leur réseau sur une partie de la rue de l'école simultanément avec la création du carrefour et la prolongation de la rue de la forge.

7. URBANISME.

- CAZENAVE Jordan et BERNARD Charlene : construction d'une maison d'habitation, garage et piscine à la rue du raisin.
- KARANFIL Erdi et MAASS Jessica : construction d'une maison d'habitation et garage à la rue du raisin.
- KUNTZ François : construction d'un abri de jardin au 48 rue principale.
- SCEA Folie Dressage : extension d'un bâtiment existant destiné au stockage de fourrage, route de Folgensbourg à la Ferme Prim'vert .
- MARCK Michel : construction d'un abri à bois au 42 rue principale.

Informations diverses :

- Au vu de la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de réception du Nouvel An en janvier 2022.
- **RAPPEL** : vous pouvez suivre l'actualité du village sur notre site internet « michelbachlehaut.fr » et/ou en téléchargeant l'application « panneapocket » sur votre smartphone, disponible également sur votre ordinateur « app.panneapocket.com ».